



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction départementale
des territoires

n° d'ordre : 65-2016-12-29-004

Service environnement,
ressources en eau et forêt

Bureau biodiversité

**ARRETE SUSPENDANT LA CHASSE
AU GIBIER A PLUME DANS LES ZONES DE
PROTECTION ET DE SURVEILLANCE
SUITE AUX DECLARATIONS D'INFECTION
D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE
ET DANS LES ZONES DE CONTROLE TEMPORAIRE
SUITE A FORTE SUSPICION**

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

- VU la directive 2005/94/CE du Conseil du 20 décembre 2005 concernant des mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire et abrogeant la directive 92/40/CEE ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L201-1 à L201-13, L221-1, L221-5, L223-4 et L223-8 10° ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 65-2016-04-28-005 du 28 avril 2016 relatif aux dates d'ouverture et de clôture de la chasse à tir pour la campagne 2016/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène, le fixant à « élevé » sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine ;
- VU l'arrêté interdépartemental du 9 décembre 2016 des préfets des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques déterminant un périmètre interdit suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène ;
- VU l'arrêté interdépartemental du 14 décembre 2016 des préfets des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques déterminant un périmètre interdit suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène ;
- VU l'arrêté interdépartemental du 9 décembre 2016 des préfets des Hautes-Pyrénées et du Gers déterminant un périmètre interdit suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-12-23-003 en date du 23 décembre 2016 déterminant une zone de contrôle temporaire suite à une suspicion forte d'influenza aviaire en élevage et les mesures applicables dans cette zone ;

VU l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-28-002 en date du 28 décembre 2016 déterminant un périmètre réglementé suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène ;

VU l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-23-004 en date du 23 décembre 2016, suspendant la chasse au gibier à plume dans les zones de protection et de surveillance suite aux déclarations d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène et dans les zones de contrôle temporaire suite à forte suspicion ;

CONSIDERANT la détection de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques ;

CONSIDERANT la suspicion clinique forte d'influenza aviaire dans une exploitation à Guizerix et dans une autre à Fontrailles ;

CONSIDERANT la détection d'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène sur la commune de Ponson-Dessus (64) ;

CONSIDERANT que le caractère hautement pathogène du virus et son caractère fortement contagieux entraînent un risque de contamination entre faune sauvage et animaux détenus dans les élevages ;

CONSIDERANT que cette situation est de nature à créer un risque réel pour les élevages détenant des animaux susceptibles de contracter le virus ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-23-004 en date du 23 décembre 2016, suspendant la chasse au gibier à plume dans les zones de protection et de surveillance suite aux déclarations d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène et dans les zones de contrôle temporaire suite à forte suspicion est abrogé.

Article 2 : La chasse au gibier à plume est suspendue sur le territoire des communes comprises dans les périmètres de protection et de surveillance autour des élevages dans lesquels des contaminations ont été constatées ainsi que sur le territoire des communes situées dans une zone de contrôle temporaire suite à une suspicion forte d'influenza aviaire. La liste de ces communes, ainsi que les dates de début et de fin de suspension figurent en annexe du présent arrêté.

Article 3 : En cas d'apparition de nouveaux foyers d'infection d'influenza aviaire, la suspension de la chasse au gibier à plume et les périodes de suspension peuvent être reconduites ou étendues sur les territoires des communes situées dans les nouveaux périmètres de protection et de surveillance. Ces mesures feront l'objet d'un nouvel arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux, de recours hiérarchique, ou contentieux auprès du tribunal administratif compétent territorialement et cela dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et affiché dans les mairies des communes figurant dans le présent arrêté pendant la période de suspension. Une ampliation est adressée au service départemental de l'office national de la chasse et de la faune Sauvage, au groupement départemental de la gendarmerie, à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, au Président de la fédération départementale des chasseurs.

Tarbes, le 29 décembre 2016

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général

Marc ZARROUATI

Annexe à l'arrêté suspendant la chasse au gibier à plume dans les zones de protection et de surveillance suite aux déclarations d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène

communes	date de l'arrêté	date du début de suspension de la chasse du gibier à plume	date de fin de suspension de la chasse du gibier à plume
Andrest	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Ansost	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Antin	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Aries Espenan	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Auriébat	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Azereix	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Barbachen	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Barthe	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Bernadets Debat	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Betpouy	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Bordères-sur-Echez	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Buzon	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Campuzan	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Castelnau-Magnoac	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Caubous	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Cizos	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Deveze	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Escaunets	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Estampures	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Fontrailles	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Gardères	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Gayan	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Guizerix	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Hachan	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Ibos	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Juillan	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Lafitole	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Lalanne-Trie	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Lapeyre	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Larroque	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Lagarde	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Lanne	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Libaros	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Louey	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Lubret-Saint-Luc	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Luby-Betmont	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Luquet	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Lustar	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Mazerolles	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit

Annexe à l'arrêté suspendant la chasse au gibier à plume dans les zones de protection et de surveillance suite aux déclarations d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène (suite)

communes	date de l'arrêté	date du début de suspension de la chasse du gibier à plume	date de fin de suspension de la chasse du gibier à plume
Monfaucon	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Odos	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Organ	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Oroix	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Ossun	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Oursbelille	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Peyret St André	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Pintac	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Puntous	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Puydarrieux	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Sabarros	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Sadournin	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Saint-Lézer	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Sanous	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Sariac-Magnoac	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Sauveterre	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Sentous	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Séron	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Siarrouy	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Talazac	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Tarasteix	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Tarbes	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit
Tournous Darre	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Tournous Devant	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Trie sur Baise	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Vidou	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Vieuzos	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Villembits	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	02/01/2017 à minuit
Villeneuve-Près-Béarn	29/12/2016	29/12/2016 à minuit	06/01/2017 à minuit